Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 43 (1970)

Heft: 10

Artikel: Il faut aménager les immeubles pour les paralysés

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-126943

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Genève: Enquête statistique sur le logement

Les jeunes et les vieillards au cœur de la crise

Quatre services sociaux, le Bureau d'information sociale (BIS), le Bureau central de bienfaisance, Caritas et le Centre social protestant ont effectué en commun une enquête sur toutes les demandes d'appartements qui leur ont été faites pendant trois mois, du 1er janvier au 31 mars de cette année.

Nous laissons les résultats de cette enquête à votre réflexion.

Au total, 361 demandes furent accueillies, soit 6 demandes par jour ouvrable, sans compter les nombreuses demandes de chambres ou de logements temporaires. Elles se répartissent comme suit:

Bureau d'information sociale (BIS): 36%, Centre social protestant: 35%, Caritas: 25%, Bureau central de bienfaisance: 4%.

Ces demandeurs, qui sont-ils? 36% d'entre eux ont moins de 40 ans, et 30% ont plus de 60 ans. Les personnes à la recherche d'un logement sont les jeunes et surtout les personnes âgées. Les personnes âgées semblent souffrir plus que d'autres de la crise du logement: 18% des demandeurs ont plus de 70 ans... Au total on compte 16% de Genevois et 41% de Confédérés. Parmi ces 361 demandeurs, toutes les professions ou presque sont représentées.

Revenu moyen de moins de 600 fr. pour 19% des candidats

Exactement 1010 fr. par mois, voilà le revenu moyen de l'ensemble des ménages à la recherche d'un logement. On croit rêver... et pourtant c'est un fait bien réel: pour 67 personnes, soit le 19% des demandes, le revenu n'atteint même pas 600 fr. par mois. Ces 67 personnes sont en majorité des Suisses (72%) de plus de 65 ans (82%) dont le loyer moyen est de 117 fr. et dont le revenu moyen est de 467 fr., ce qui est bien peu... et explique que leur loyer constitue en moyenne 25% de leur revenu.

Selon leur ordre d'importance, les motifs de la recherche peuvent se grouper en six catégories:

1. Logement insatisfaisant (trop cher, trop petit ou trop grand, démolition, vétusté, inconfort, manque d'ascenseur) 48 %
2. Situation familiale (regroupement familial, mariage, naissance, séparations conjugales et familiales) 22 %
3. Congés (démolitions non comprises) 14 %
4. Problèmes de santé 14 %
5. Personnes sans logement 13,5%
6. Activité professionnelle (logement lié à l'emploi déplacements professionnels, etc.) 8 %

30% des demandeurs à l'hôtel, en pension ou chez des amis

Parmi les demandeurs, 108 sont en pension, en hôtel, chez des amis ou des parents ou dans une chambre meublée. Cela représente 30% des personnes qui n'ont pas de logement personnel. Plus le logement actuel est petit, plus le taux d'occupation des pièces est élevé. 92 logements, soit le 25%, n'ont pas de confort. Le prix moyen est de 205 francs par logement, soit 102 fr. 50 la pièce et 20% du budget. Ce pourcentage s'élève à 30% du budget pour les revenus de 600 fr. à 800 fr.

Les demandeurs sont très, voire trop raisonnables: découragés par l'insuccès de leurs démarches, ils proposent un prix moyen de 280 fr. pour une dimension de 2,5 pièces – soit 112 fr. la pièce – et accepteraient un loyer s'élevant à 27% de leur revenu. Les 67 personnes qui ont un revenu de moins de 600 fr. se trouvent devant une véri-

Il faut aménager les immeubles pour les paralysés

La majorité des paraplégiques rééduqués peuvent exercer un métier et participer à la vie culturelle et sociale. Cependant ceux, toujours plus nombreux qui ne se déplacent qu'en fauteuil roulant sont considérablement gênés par le petit nombre d'immeubles dans lesquels les paralysés peuvent pénétrer avec leur voiturette. Même trois marches pour atteindre l'ascenseur constituent un obstacle quasi absolu. De plus les ascenseurs sont souvent trop étroits pour recevoir les fauteuils roulants. Il importe dès lors d'y penser lorsqu'on construit des immeubles. Dans les anciens, des plans inclinés pourraient parfois être aménagés.

Un symbole permettant d'identifier les immeubles et divers services et équipements accessibles aux personnes handicapées a été adopté par la Société internationale de réadaptation («Rehabilitation international») et son usage recommandé au plan mondial. Le symbole consiste en une silhouette stylisée d'une personne assise dans un fauteuil roulant.

«Rehabilitation international» préconise que ce symbole soit utilisé mondialement en vue de servir les personnes handicapées et cela en dépit des différences de langues ou autres.

Union internationale des organismes familiaux

Groupe de travail des milieux populaires
Réunion des 24, 25 et 26 avril 1970 à Fribourg
Conclusions et résolutions

Réuni en session d'études à Fribourg les 24, 25 et 26 avril 1970, le Groupe des milieux populaires de l'UIOF, en présence de membres du Bureau de la commission du logement familial, a examiné des exigences économiques et sociales que pose actuellement le logement des familles de travailleurs dans les pays industrialisés.
Il a aussi étudié tout particulièrement le problème des équipements collectifs au sein des grands ensembles résidentiels modernes.
Ayant entendu les rapports présentés par Mme Suzanne Welsch-Bonnard et MM. Marcel Bou et Jean Queloz, il a, à la suite de ces délibérations, adopté les résolutions suivantes:

Au sujet des aspects économico-sociaux que pose le logement des familles de travailleurs
Le groupe de travail constate que:
Malgré le nombre impressionnant de constructions neuves dans les pays d'Europe, beaucoup de ménages de condition modeste restent les victimes de la crise du logement.
Les loyers de trop d'habitations, notamment de constructions neuves, à cause de leur coût trop élevé résultant de certaines spéculations foncières, sont de plus en plus inaccessibles aux familles populaires, particulièrement lorsqu'elles ont plusieurs enfants. Les personnes âgées, un grand nombre de jeunes ménages, de travailleurs migrants et d'handicapés connaissent des difficultés budgétaires qui les empêchent d'accéder à un logement décent.
Alors que les patrimoines immobiliers ont, dans les divers pays représentés, un caractère vétuste très accusé, on doit bien constater que se manifeste une poussée démographique accentuée encore par le phénomène des migrations de travailleurs. Or, actuellement, l'expansion des villes est guidée beaucoup plus par l'appétit du profit pour quelques-uns que par la nécessité impérieuse de répondre à des besoins légitimes pour le bien-être du plus grand nombre.

Au sujet des équipements collectifs, les constatations et propositions ci-après ont été retenues:
1. Quant à l'identification et recherche d'expression des besoins, l'examen en a été volontairement limité aux aspects socio-culturels et sanitaires. L'investigation de ces besoins se fait soit par voie d'enquête sociologique, soit par voie de discussion dans le milieu permettant l'expression directe des familles usagères; le groupe a marqué sa préférence pour cette deuxième méthode parce qu'elle rend la participation des usagers plus active.
2. Les besoins évoluant sans cesse et s'exprimant au fur et à mesure, l'équipement doit être suffisamment polyvalent et facile à adopter pour y répondre. Cet équipe-

---

table impasse. Le nombre de pièces des logements demandés est significatif: 48% de studios ou de 2 pièces, 36,5% de 3 pièces. Cela montre le besoin de petits logements.
Les personnes les moins privilégiées: celles qui sont en chambre, celles qui sont âgées de plus de 65 ans et celles qui ont un revenu inférieur à 600 fr. par mois. De multiples difficultés font que leur recherche d'un logement adéquat est presque utopique. Au total, pour les situations urgentes, les quatre services sociaux consultés auraient dû trouver rapidement, de janvier à mars, au moins 110 à 125 logements nouveaux.

«Inégalités alarmantes»
– les 361 demandes reflètent le besoin de personnes assez représentatives de plusieurs groupes de la population (retraités ou actifs, etc.);
– la demande va dans le sens de petits appartements;
– les personnes âgées sont particulièrement défavorisées;
– non seulement les immigrants, mais aussi les personnes stables, résidant à Genève depuis dix ans et plus sont touchées par le manque de logements;
– le manque de logements vacants donne lieu à des inégalités, des injustices sociales qui seraient corrigées si les locataires pouvaient se loger comme ils le désirent, car ils montrent leur bonne volonté par l'aspect «raisonnable» de leurs demandes et leur sens des réalités;
– ces mêmes locataires mal logés semblent prêts à proposer des conditions qui – tout en favorisant une répartition plus rationnelle des logements – risquent d'être trop onéreuses pour eux ou trop restrictives quant à la surface habitable. Cela provient probablement du fait qu'ils sont impressionnés par l'état général de pénurie et le prix actuel des loyers. – (ip).